



Vous avez une déficience pour laquelle vous souhaitez entreprendre des démarches...

Vous avez une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et souhaitez un suivi de votre situation...

Prenez contact et rencontrez le référent handicap du CRFPE.

referenthandicap@crfpe.fr

Qu'est-ce qu'un référent handicap dans l'enseignement supérieur ?

Le référent handicap est une personne ressource de l'établissement qui peut être sollicitée par tout étudiant/stagiaire handicapé.

Il a pour principales fonctions de **mettre en œuvre et de coordonner l'accueil et l'accompagnement personnalisé** des étudiants en situation de handicap.

- **Répondre à vos questions** quant à l'intérêt d'être reconnu bénéficiaire de la loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées »
- **Vous accompagner dans vos démarches** pour être reconnu bénéficiaire de la loi
- **Suivre votre dossier et anticiper** au mieux les démarches durant votre parcours de formation
- **Faciliter votre intégration** en formation
- Favoriser la **recherche de solutions** face aux situations d'inaptitude
- **Etre le relais avec les différents acteurs** concernés (CAP Emploi, structures de stage, cadres pédagogiques et intervenants...).